

# PRESENTATION DU GROUPE GENERALI

## LE GROUPE GENERALI DANS LE MONDE

- Créées dans le port de Trieste en décembre 1831, les Assurances Générales Austro-Italiennes - devenues ensuite Generali - affichent dès l'origine leur vocation internationale, en s'implantant dans les principaux ports du bassin méditerranéen.

Tout au long de son histoire, le Groupe Generali a su rester fidèle à son esprit pionnier, ouvrant la voie au développement de nouvelles branches et de nouvelles garanties, et déployant son activité sur de nouveaux territoires.

- Le Groupe Generali comprend aujourd'hui 176 sociétés dont 113 compagnies d'assurances, 55 holdings et sociétés financières, 8 sociétés immobilières, soit près de 65 000 professionnels au service de plus de 30 millions de clients.

3<sup>e</sup> intervenant en Europe, Generali est implanté dans 60 pays. En 2000, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 44,4 milliards d'euros (291,2 milliards de francs). Les actifs gérés atteignent 192,9 milliards d'euros (1 265 milliards de Francs). Le Groupe Generali est l'un des groupes les plus sûrs au monde. Sa notation (ou rating\*) est la suivante : AA par Standard & Poors, Aa2 par Moody's.

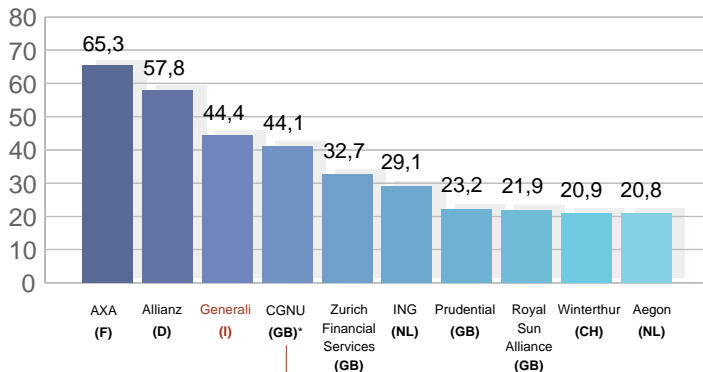
Coté à la Bourse de Milan, Generali représente également l'une des premières capitalisations boursières d'Italie tous secteurs confondus.

	Position	Part de marché assurance-vie
Italie	1	23.1%
Allemagne	2	8.3%
France	7	5.1 %
Autriche	1	14.3%
Espagne	2	6.2%
Hongrie	1	17%
Israël	1	20.4%
Argentine	1	9.7%

### GENERALI c'est :

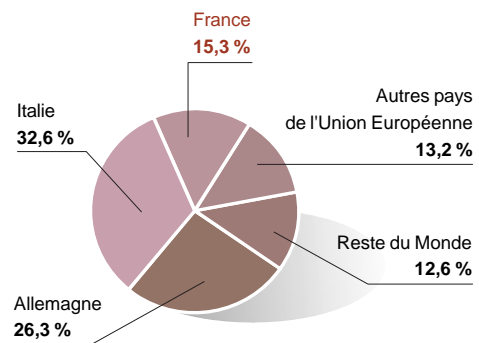
- 3<sup>ème</sup> assureur européen
- 113 compagnies d'assurances 55 holdings
- 44.4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2000 soit 291,2 milliards de francs
- 60 pays où le Groupe exerce son activité, sur les 5 continents

Milliards d'Euros



Classement 2000 des dix premiers groupes européens d'assurances

\* Chiffre ne comprenant pas les activités en voie de cession. Le chiffre d'affaires total du groupe s'élève à 46,56 Md\* (305 MdF) ce qui le place momentanément en 3<sup>ème</sup> position, devant Generali.



Répartition du chiffre d'affaires mondial par zone géographique

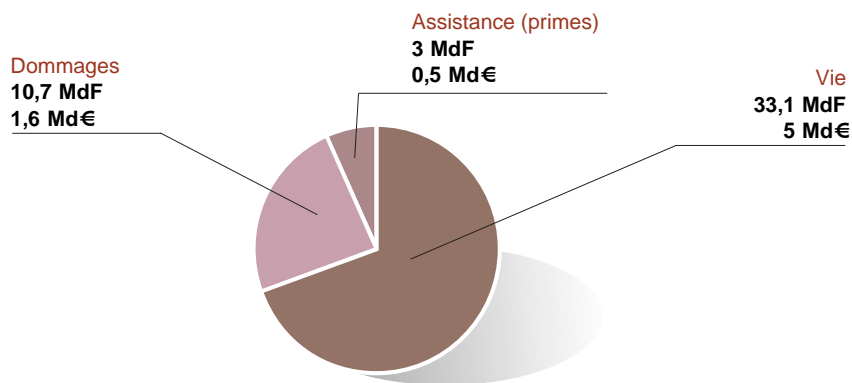
\* Notation ou rating : mesure la capacité d'un emprunteur à payer les intérêts et à rembourser le principal de sa dette dans les délais impartis.

- La France est devenue le 3<sup>e</sup> territoire d'activité du Groupe après l'Italie et l'Allemagne. Elle représente 15.5 % de son activité mondiale. Dans l'hexagone, le Groupe arrive au 7<sup>e</sup> rang national avec plus de 7 milliards d'Euros soit 46.8 milliards de francs de chiffre d'affaires en 2000, en hausse de 16.5 % par rapport à 1999, et 5 % de part de marché.

### GENERALI en France c'est:

- 4<sup>ème</sup> assureur Vie français
- 7<sup>ème</sup> assureur national
- 9 compagnies (assurances et assistance)
- 7.1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2000 (46.8 milliards de francs)

L'assurance vie, qui représente les 2/3 de son activité française, place le Groupe au 4<sup>e</sup> rang national.



*Répartition de l'activité française  
par activité*

# PRESENTATION DU GROUPE GENERALI

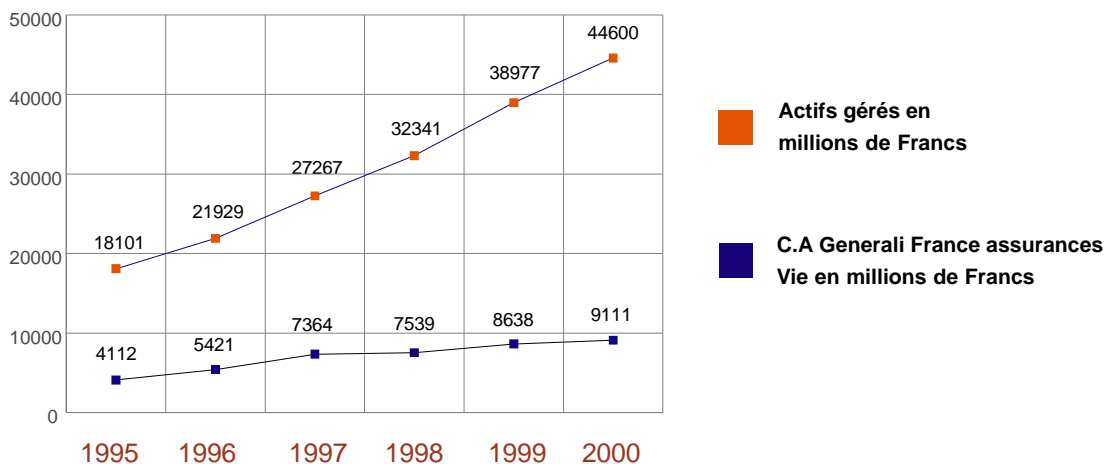
LA COMPAGNIE GENERALI FRANCE ASSURANCES VIE

- **Generali France assurances vie** est la compagnie spécialisée dans la commercialisation de produits d'assurances vie à travers une distribution exclusive par 800 agents généraux et 2000 courtiers indépendants. En 2000, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 1.4 milliards d'euros soit 9.11 milliards de Francs. Les actifs gérés par la compagnie en 2000 ont atteint 6.7 milliards d'euros (44 milliards de Francs).

Soucieuse d'apporter une réelle valeur ajoutée dans ses prestations de service, Generali France assurances vie s'attache autant à la qualité de ses contrats qu'à la compétence de ses distributeurs.

Parce que sa clientèle est exigeante, la compagnie présente une gamme de produits complète, largement reconnue par la presse, notamment en matière de placements et de retraite. Son contrat EXEL s'est vu attribuer par le magazine « Le Revenu » le trophée du meilleur placement en francs en 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 et son contrat multisupports PREFERENCE a reçu le trophée d'argent en 2000 et 2001.

Aujourd'hui, la compagnie travaille à l'intégration des nouvelles technologies via Internet pour enrichir ses services, afin que le Web constitue un avantage concurrentiel supplémentaire pour son réseau.



L'année 2001 marque le 170<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Groupe. Generali figure aujourd'hui parmi les géants mondiaux de l'assurance. Dans un monde où les mutations s'accroissent, où les cultures d'entreprises se perdent dans les fusions, le Groupe a su rester fidèle aux principes de ses fondateurs : internationalité, innovation et haute technicité.

# PRÉAMBULE

## **Un constat : la nécessité d'une retraite par capitalisation.**

La rémunération se prolonge par la pension de retraite et toute personne exerçant une activité professionnelle relève d'un régime de retraite particulier.

**Malgré leur diversité, les régimes de retraite ont de nombreuses caractéristiques communes :** ils sont collectifs et obligatoires et fonctionnent tous par répartition, c'est-à-dire que les sommes prélevées aux cotisants sont distribuées immédiatement aux retraités, sous déduction des frais de gestion.

Depuis une dizaine d'années, l'attention a été attirée, tant par les médias que par les assureurs, les banquiers et les politiques, sur la vulnérabilité de ces systèmes.

L'allongement de la durée de vie, le relèvement de l'âge d'entrée en activité, l'abaissement de l'âge de la retraite, la crise économique, le chômage... sont des facteurs qui contribuent à la détérioration du rapport actifs/retraités.

## **Autant de facteurs qui tendent à diminuer le taux de remplacement du revenu d'activité par la retraite, surtout pour les revenus les plus élevés.**

Il s'agit bien sûr d'un mouvement irréversible. Des analyses et suggestions ressortent du «*Livre Blanc sur les Retraites*».

De l'année 2000 à l'année 2020, le poids des plus de 60 ans rapporté à celui des actifs (de 20 à 59 ans) passera de 37 % à 47 %.

**Le ratio cotisants/retraités (projection réalisée par les gestionnaires des régimes), s'établirait de la façon suivante :**

En 2010	Il était en 1990 de
- 2,37 pour les régimes ARRCO-AGIRC	- 2,91 pour les régimes ARRCO-AGIRC
- 1,41 pour le régime général	- 2,03 pour le régime général
- 1,40 pour les régimes spéciaux*	- 1,98 pour les régimes spéciaux*
- 0,85 pour les non-salariés	- 0,91 pour les non-salariés

\* (Agents Statuaires de l'Etat et des Collectivités locales, Mines, SNCF, Marins, E.D.F., RATP, etc.).

«L'AGIRC connaît une démographie très particulière liée à la progression de la part des Cadres dans la population active. Cette démographie exerce des effets favorables sur le nombre de cotisants, mais ne va pas manquer également à l'horizon 2010, de gonfler fortement le nombre de retraités : + 148 %.»

# PRÉAMBULE

*«Nous ne sommes pas les seuls à connaître ces phénomènes. Toutes les sociétés occidentales connaissent les mêmes types de problèmes.*

*Quelques exemples étrangers :*

*En Grande-Bretagne, on incite autant les entreprises que les personnes physiques à quitter le système public au profit de régimes de retraite gérés par capitalisation.*

*En Allemagne, on constate un recul progressif de l'âge de la retraite et des conditions de validation plus strictes.*

*Aux Etats-Unis, la conception de la retraite est plus proche d'un revenu minimum que de la parité avec le revenu d'activité. L'âge de la retraite a été reculé (jusqu'à 67 ans en 2027 pour les Américains nés en 1960)» (Source : Livre Blanc).*

L'équilibre des régimes en 2020 suppose une augmentation des cotisations de l'ordre de 40 % ou une réduction des pensions du même ordre.

Pour les salariés, des mesures fiscales favorisent ce qui est indispensable : la constitution de retraite par capitalisation.

Il en est de même aujourd'hui pour les indépendants et les professions libérales.

Les règles à respecter sont précisément décrites dans les pages qui suivent.

Depuis près de 30 ans, GENERALI FRANCE assurances-vie s'est fait une spécialité de la retraite par capitalisation.

# RETRAITE INDIVIDUELLE

## LA RETRAITE : UN REVENU RÉGULIER À VIE

L'objectif de la retraite est d'assurer un complément de revenus à vie.

Seule la rente permet de connaître avec exactitude le montant des revenus réguliers que l'on percevra jusqu'à la fin de ses jours. **La retraite répond à un besoin de revenus** et non de patrimoine.

Les placements sont par essence spéculatifs. Même l'immobilier, le placement considéré pendant longtemps par les français comme étant le plus sûr a subi pendant des années une grave crise.

En effet, aucun placement n'échappe aux risques du marché, de taux ou d'inflation, qui quoi qu'on en dise n'ont pas disparus.

La retraite offre donc une protection indéniable pour ceux qui n'ont ni le goût, ni la compétence, ni l'état de santé leur permettant de gérer un patrimoine jusqu'à la fin de leurs jours et de le remettre à leurs héritiers.

Avec la retraite, on s'assure d'un montant de revenu (*réversible ou non au conjoint*) assorti ou non d'un nombre d'années de versements garantis pour éviter d'avoir "*cotisé pour rien*" si l'on décède trop tôt.

Or, **nul ne peut connaître sa durée de vie**. Aujourd'hui, sur 100 personnes âgées de 60 ans, 41 atteindront l'âge de 90 ans et 5 dépasseront 100 ans.

Dès que l'on dépasse l'âge probable du décès sur lequel le tarif des retraites est calculé, on a la certitude d'avoir "*fait une bonne affaire*" en profitant de la mutualisation du risque viager sur l'ensemble des assurés.

Cela revient à parier sur sa propre vie et on a plus d'une chance sur deux de dépasser cette durée moyenne de vie.

De plus, lorsqu'on tire **des revenus revalorisés** d'un placement financier classique, le capital de départ va s'éroder petit à petit et on risque de le dilapider trop vite.

En revanche, et c'est la contrepartie de l'aliénation du capital, la retraite est revalorisée chaque année **pour en préserver le pouvoir d'achat**.

Seule la retraite peut vous garantir des revenus revalorisés et versés jusqu'à la fin de vos jours ou de ceux de votre conjoint.

# RETRAITE INDIVIDUELLE

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

## UN CRITÈRE INCONTOURNABLE : L'ENGAGEMENT TARIFAIRE

GENERALI FRANCE assurances-vie, n'utilise pas le concept de rendement de "**l'épargne constituée**" ni celui, de "**capital constitutif**" communément répandus.

En d'autres termes, LA RETRAITE comporte un engagement tarifaire à long terme, qui permet de dégager des fractions de retraite à un tarif convenu, puis les revalorise selon une clause de participation aux bénéfices de qualité, claire et sans surprise.

Cet engagement tarifaire représente une sécurité pour l'avenir qu'il est simple de comprendre.

De multiples autres régimes rencontrés, en effet, rentabilisent une "**épargne constituée**" ou forment un "**capital constitutif**" dans le but de le convertir un jour en rente selon le tarif en vigueur au jour de la conversion (**capitalisation financière**).

Lorsqu'on sait qu'une nouvelle table de conversion moins favorable que l'ancienne vient déjà d'entrer en vigueur, on comprend que les chiffres de pseudo-retraite, fournis il y a peu, sont déjà caducs.

Dans la période récente, se sont succédées les tables 60/64, 73/77 et 88/90...

De nouvelles tables de vie sont entrées en vigueur récemment.

Voici les écarts entre plusieurs tables :

Tables de vie	1960/1964	1973/1977	1988/1990	1993
Espérance de vie à 65 ans	15,9 ans	17,3 ans	20,4 ans	25 ans (Génération née entre 1947 et 1952)

## UNE EXIGENCE ABSOLUE : LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT

Par opposition à la capitalisation financière, GENERALI FRANCE assurances-vie s'appuie sur la technique de la **capitalisation viagère**, la seule qui permette de maîtriser l'ensemble des paramètres qui fondent un vrai régime de retraite. GENERALI FRANCE assurances-vie est la seule compagnie, à ce jour, à appliquer une telle technique alors que la neutralisation mathématique d'un risque est la base même de l'assurance.

# RETRAITE INDIVIDUELLE

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

## UN SEUL COMPTE COMMUN POUR LES COTISANTS ET LES RETRAITÉS

Il est tentant de focaliser les résultats sur les rendements en phase de constitution et donc d'isoler les retraités. Ces derniers, seuls affectés par les déficits techniques liés à l'allongement de la durée de vie, se verront pénalisés au niveau des revalorisations de leurs pensions.

Cette situation incohérente a amené GENERALI France Assurances-vie à ne pas distinguer les cotisants des retraités. Un fonds commun permet de revaloriser les rentes en cours de constitution et en cours de service de façon identique.

### Le cotisant d'aujourd'hui n'est-il pas le retraité de demain ?

Il est à noter qu'une rente acquise ou servie de 10 000 € en 1986 s'est élevée à 26 873 € en 2004.

Les performances nettes du fonds cantonné « LA RETRAITE » ont été les suivantes :

Années	Participation aux résultats y compris taux technique	Revalorisation des rentes (cotisants et retraités)	Indice des prix INSEE
1991	9,05 %	7,05 %	3,10 %
1992	9,03 %	7,03 %	2,00 %
1993	8,50 %	6,50 %	2,10 %
1994	7,80 %	5,80 %	1,70 %
1995	6,80 %	4,80 %	2,00 %
1996	6,90 %	4,90 %	1,70 %
1997	6,50 %	4,50 %	1,10 %
1998	6,30 %	4,30 %	0,30 %
1999	6,20 %	4,20 %	1,30 %
2000	6,10 %	4,10 %	1,60 %
2001	5,90 %	3,90 %	1,40 %
2002	5,08 % *	3,06 %	2,30 %
2003	5,04 % *	3,02 %	2,20 %

\* y compris taux technique moyen de 2.02%

# RETRAITE INDIVIDUELLE

LA RETRAITE DE GENERALI FRANCE ASSURANCES-VIE

## UN FONCTIONNEMENT SIMPLE

- Chaque année, une cotisation est versée pour le compte de l'adhérent.
- Cette cotisation lui permet d'acquérir une fraction de rente annuelle.
- Sa retraite totale sera égale à la somme des fractions acquises.
- Les cotisations versées sont investies par GENERALI FRANCE assurances-vie, dans un fonds cantonné de 1,4 milliards d'euros qui privilégie la sécurité et le revenu.
- Cette retraite lui sera versée **chaque mois**, sa vie durant, majorée de la participation aux résultats afin de préserver son pouvoir d'achat.

## VOUS AVEZ LE LIBRE CHOIX DES OPTIONS

- Elles permettent à l'adhérent de choisir, en fonction de sa situation de famille.
- Les cotisations ne sont jamais versées à fonds perdu.
- Aucune pénalité n'est à craindre en cas d'arrêt des cotisations.

## VOUS BÉNÉFICIEZ DE FRAIS DE GESTION MODÉRÉS, GARANTIS PAR CONTRAT

- Les frais du contrat LA RETRAITE sont très modérés :
  - 5 % des cotisations,
  - 0,6 % des sommes gérées,
  - 0 % des rentes.

De grandes sociétés font confiance depuis longtemps à GENERALI FRANCE assurances-vie pour la constitution de la retraite de leur salariés : des consultants internationaux comme PEAT MARWICK, COOPERS and LYBRAND), des transporteurs comme CALBERSON, des industriels de l'informatique comme HEWLETT PACKARD et APPLE.



**GENERALI FRANCE**  
a s s u r a n c e s